

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Bexon, Scipion-Jérôme. Proposition de l'établissement d'un tribunal de correction paternelle, \[s.d.\] | Irrégularité du jugement des enfants.](#)

Bexon, Scipion-Jérôme. Proposition de l'établissement d'un tribunal de correction paternelle, [s.d.] | Irrégularité du jugement des enfants.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0487**

Source**Boite_002-12-chem** | Réformateurs XVIIIe siècle.

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Bexon, Scipion Jérôme](#)

Références bibliographiques[Bexon, Observations sur la forme de procédure par jurés suivies de la proposition de l'établissement d'un tribunal de correction paternelle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb301014942>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bexon, Scipion-Jérôme (1750-06-08 -- 1750-06-08)

TITRE Observations sur la forme de procédure par jurés

LIEU DE PUBLICATION [S.l.]

DATE [s.d.]

EDITEUR [S.l.] : [s.n.] , [s.d.]

S. Besson.
Proc. de l'Ébénier de
Métier du corroyer plumeux.

Irregularité du jug^{nt} de la hach

488

Au VMI (?)

A un rebord du bâtiment criminel du la
168. Seint, 4 re hach ou d'ours de 16 an, ont été
menés en jury (m vol) -

- le 1^{er}, condamné et avait été avec
d'écrou. Le auvis de défection d'1
maison de corroyer.

- le 2^d, déclaré avoir été avec
d'écrou ; mais il n'était pas condamné
aucune ment, etait condamné à la hach
en hach de 2 an d'1 maison de corroyer.

- le 3^{em}, déclaré avoir été avec d'écrou
mais 1 citoyen le réclamé ; on le lui confie

- 4^e : déclaré avoir été avec
la hach, acquitté.



